

# **FCP de droit français**

## **LMDG IG FIX 2028 (EUR)**

### **RAPPORT ANNUEL**

au 31 décembre 2025

**Société de Gestion : UBS LA MAISON DE GESTION**  
**Dépositaire : Caceis Bank**  
**Commissaire aux Comptes : RSM Paris**

UBS LA MAISON DE GESTION - 39 rue du Colisée - 75008 - Paris

## SOMMAIRE

|                                             |    |
|---------------------------------------------|----|
| 1. Changements intéressant l'OPC            | 3  |
| 2. Rapport de gestion                       | 4  |
| 3. Informations réglementaires              | 8  |
| 4. Certification du Commissaire aux Comptes | 14 |
| 5. Comptes de l'exercice                    | 19 |
| 6. Annexe(s)                                | 46 |
| Caractéristiques de l'OPC                   | 47 |
| Information SFDR                            | 53 |

## 1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

### ANALYSE DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE

#### Première trimestre 2025

##### Économie : l'année avait bien démarré pour l'Europe ...

Le premier trimestre s'est achevé sur une progression solide des marchés européens : l'Eurostoxx a brillé avec une hausse de 7,2%, tandis que le CAC 40 a grimpé de 5,5%. Toutefois, les turbulences de mars ont terni cette tendance positive, avec une baisse de 4 % des principaux indices européens sur le mois. En cause, le « Liberation Day » prévu le 2 avril prochain pendant lequel Donald Trump annoncera une nouvelle salve de droits de douane.

La poursuite de la baisse des taux de la BCE et un sentiment des investisseurs particulièrement négatif envers l'Europe fin 2024 ont joué en faveur du Vieux Continent et ont profité à toutes les classes d'actifs. Les perspectives économiques ont montré des signes timides d'amélioration. Le résultat des élections en Allemagne est vu aussi de manière positive par les investisseurs. Une coalition CDU/CSU-SPD plus solide, et des dépenses de défense qui devraient atteindre 2,5 % du PIB d'ici 2027 soutiennent la confiance. En effet, l'entretien houleux entre Volodymyr Zelensky et Donald Trump, et l'annonce par ce dernier du gel de l'aide américaine à l'Ukraine, signifient un réarmement de l'Europe. Ce constat a profité aux valeurs dans la défense, à l'image de Rolls Royce dont le titre a nettement progressé au cours de la période.

Conformément aux attentes, la FED a décidé de laisser ses taux inchangés dans une fourchette comprise entre 4,25 % et 4,50 %, en raison du marché du travail qui reste solide. Comme attendu également, l'inflation reste quelque peu élevée avec un indice PCE qui a augmenté de 2,6% en décembre en rythme annuel, après 2,4% en novembre.

Les indices boursiers américains ont donc clôturé le trimestre dans le rouge avec un indice S&P 500 qui a reculé de plus de 8 % en euros. En cause, l'arrivée de l'Intelligence Artificielle (IA) chinoise DeepSeek, qui rivalise avec ChatGPT en termes de performances tout en ayant un coût de développement annoncé bien inférieur. Cette annonce rabat les cartes et vient bousculer les Américains seuls leaders dans ce secteur tout en soulevant des interrogations quant aux investissements massifs prévus et aux valorisations des acteurs de l'IA tels que Nvidia. Ce manque de dynamisme du secteur technologique aux Etats-Unis constitue la principale cause du ralentissement de la Bourse américaine même si cela ne remet cependant pas en cause les valeurs dans l'IA, à l'image de Nvidia qui a affiché des résultats record au dernier trimestre, avec un chiffre d'affaires de 39,3 milliards de dollars (+78 % sur un an). Malgré ces performances, l'action a plongé de 8,5 % en séance, victime de prises de bénéfices après un parcours exceptionnel depuis 2 ans.

#### Deuxième trimestre 2025

##### Économie : jusqu'ici tout ne va pas trop mal ...

Le deuxième trimestre a été marqué par une volatilité record, influencée par les guerres commerciales, les décisions des banques centrales et les tensions géopolitiques.

Les indices boursiers ont affiché sur la période -1,60% pour le CAC 40, +1,05% pour l'Eurostoxx et +1,90% pour le S&P 500 (en euros).

Les frappes israéliennes en Iran ont provoqué une flambée des prix du pétrole et de l'or, avant qu'un cessez-le-feu ne calme partiellement les marchés. Les tensions géopolitiques restent un risque majeur pour la stabilité régionale et les flux énergétiques.

Aux Etats-Unis, les droits de douane annoncés par Donald Trump ont été un coup dur pour la Chine au cœur des tensions commerciales, ripostant aux mesures américaines par des droits de douane élevés (125 % sur certains produits) et l'annulation de commandes à Boeing. Les négociations en Suisse en mai ont permis une trêve (tarifs réduits à 30 % côté américain, 10 % côté chinois), mais l'incertitude persiste. Les craintes d'un ralentissement économique ont pesé sur les marchés émergents, bien que certains aient bénéficié d'un report des investissements hors des États-Unis.

Malgré les menaces persistantes (hausse de 50% des droits de douane), les marchés européens ont plutôt bien résisté avec des entreprises qui ont affiché de bons résultats. Après avoir opté pour deux nouvelles baisses, la Banque Centrale Européenne (BCE) estime avoir maîtrisé l'inflation qui est retombée à 2 %. Cette décision pourrait marquer la fin d'un cycle d'assouplissement monétaire entamé il y a maintenant un an.

Cela contraste avec la situation américaine, où l'économie reste résiliente avec une augmentation des créations d'emplois en mai et des salaires qui continuent de progresser à un bon rythme. Cette solidité du marché du travail a ravivé les craintes d'une inflation persistante, incitant les investisseurs à revoir leurs anticipations sur les futures baisses de taux de la banque centrale américaine (FED). Jerome Powell, président de la Réserve fédérale, a confirmé une approche prudente, préférant attendre pour évaluer l'impact des droits de douane. Le rendement des taux obligataires à 10 ans américains a ainsi flirté avec les 4,5 %, reflétant ces inquiétudes. La baisse historique du dollar et la résilience relative de l'économie américaine ont dominé les débats, avec des incertitudes persistantes pour la suite de l'année.

### **Troisième trimestre 2025**

#### **Économie : l'application de droits de douanes et un contexte géopolitique compliqué n'entachent pas les performances des indices**

Le trimestre s'est achevé avec une belle performance des indices boursiers : +7,12% pour le S&P 500 (en euro), +3,37% pour l'EuroStoxx et +1,43% pour le CAC40.

Aux Etats-Unis, la période a été dominée par un accord commercial majeur avec l'Union Européenne le 27 juillet, évitant une guerre tarifaire plus agressive. Cet accord a imposé un droit de douane de 15% en échange d'engagements d'achats européens massifs de biens américains, notamment dans l'énergie et l'armement. Si cet accord a été bien accueilli, il a aussi entraîné des craintes inflationnistes, les entreprises américaines commençant à répercuter le coût des droits de douane sur les consommateurs. Sur les marchés, les indices américains comme le S&P 500 ont connu une forte hausse, portés par le secteur de l'Intelligence Artificielle (IA). Les géants technologiques comme Nvidia ont publié des résultats exceptionnels, avec une capitalisation boursière dépassant les 4000 milliards de dollars. Les investissements prévus dans l'IA devraient atteindre des centaines de milliards de dollars dans les prochaines années, consacrant la domination américaine dans ce secteur. Enfin, face à un ralentissement du marché de l'emploi, la Réserve Fédérale a infléchi sa politique et a procédé à une baisse de ses taux directeurs. Le président de la Fed, Jerome Powell, considère que le rebond de l'inflation, lié aux droits de douane, n'est que temporaire.

Côté européen, l'accord commercial conclu avec les États-Unis est perçu comme déséquilibré en sa défaveur. L'Europe craint une perte de compétitivité, d'autant que les droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium (50%) sont maintenus et que des menaces tarifaires planent sur d'autres secteurs comme les semi-conducteurs. L'impact sur la croissance européenne est estimé à -0,4%. Par ailleurs, la situation politique en France a été une source majeure d'instabilité, avec l'annonce d'un vote de confiance, la chute inéluctable du gouvernement Bayrou, et l'absence de budget approuvé. Ces tensions ont conduit à un durcissement des taux d'emprunt français, qui dépassent désormais ceux de l'Italie et de la Grèce, et pèsent sur la confiance des entreprises et des consommateurs. Malgré ce contexte, l'inflation s'est stabilisée autour de l'objectif de 2% de la BCE, qui prévoit une pause durable dans sa politique monétaire. Les marchés actions européens, comme l'Eurostoxx 50, ont globalement progressé sur le trimestre, bien que les performances aient été tirées presque exclusivement par le secteur des financières et que les valeurs exportatrices aient souffert.

Enfin, le sommet d'Anchorage en Alaska entre Donald Trump et Vladimir Poutine n'a pas abouti à une percée diplomatique concernant la guerre en Ukraine. Aucun engagement concret n'a été pris de part et d'autre, laissant la paix dans la région comme un objectif lointain et maintenant une incertitude géopolitique.

### **Quatrième trimestre 2025**

#### **Économie : La hausse malgré les incertitudes géopolitiques**

Le quatrième trimestre 2025 a confirmé la bonne tenue des marchés financiers, malgré un contexte marqué par une forte instabilité politique et géopolitique. Les actions mondiales ont poursuivi leur progression, soutenues par la résilience des bénéfices des entreprises et par la vigueur persistante du secteur technologique. Sur la période, le CAC 40 a progressé de 3,62 %, l'Euro Stoxx 50 de 5,16 % et le S&P 500, exprimé en euros, de 2,84 %, tandis que l'indice MSCI World affichait une hausse de 3,39 %.

Aux États-Unis, l'administration a été partiellement paralysée par un « shutdown » prolongé, conséquence de l'absence d'accord budgétaire au Congrès. Cette situation, bien que fréquente dans l'histoire américaine, a privé les investisseurs de nombreuses publications macroéconomiques, rendant l'analyse de la conjoncture plus délicate. Les communications parfois contradictoires des membres de la Réserve fédérale ont alimenté la volatilité, jusqu'à la décision de la Fed d'entamer en décembre un assouplissement monétaire avec une baisse de taux de 25 points de base. La banque centrale américaine justifie cette inflexion par un ralentissement progressif du marché du travail, même si l'économie dans son ensemble demeure robuste.

Les relations sino-américaines ont de nouveau pesé sur le climat de marché, la Chine ayant annoncé des restrictions sur les exportations de terres rares, suivies de menaces de nouveaux droits de douane par les États-Unis. En Europe, la période a également été marquée par une instabilité politique, notamment en France avec la chute rapide du premier gouvernement Lecornu. Malgré ce contexte, les marchés européens ont été portés par la bonne orientation des secteurs industriels et bancaires.

Le moteur principal du trimestre est resté la thématique de l'intelligence artificielle, qui continue d'exercer une influence déterminante sur les indices. Plusieurs géants technologiques ont publié des résultats spectaculaires : Nvidia a enregistré une hausse de plus de 60 % de son chiffre d'affaires au troisième trimestre, tandis qu'Alphabet a franchi une capitalisation historique de 4 000 milliards de dollars grâce au lancement de Gemini 3. Les entreprises du secteur poursuivent un cycle massif d'investissements, soutenant la demande en semi-conducteurs et en infrastructures électriques. Bien que certains observateurs évoquent un risque de surchauffe, les valorisations demeurent jugées absorbables au regard des dynamiques de croissance et de rentabilité.

Enfin, les matières premières ont connu des évolutions contrastées : l'or a poursuivi sa hausse en réaction aux incertitudes géopolitiques, tandis que l'argent et le cuivre ont enregistré une progression notable dans un contexte d'anticipation d'une demande industrielle accrue. À l'inverse, le pétrole a sous-performé, pénalisé par un ralentissement de la demande mondiale et par des anticipations de croissance plus modérées en Chine et en Europe.

**Perspectives : une économie qui reste bien orientée**

Pour 2026, le scénario central reste celui d'une normalisation progressive des politiques monétaires et d'une croissance mondiale résiliente. Aux États-Unis, la Réserve fédérale devrait poursuivre son cycle de baisse des taux au cours des prochains mois. La croissance devrait rester soutenue par l'assouplissement monétaire, les mesures budgétaires et les investissements massifs dans l'intelligence artificielle, malgré les effets différés des tensions commerciales.

En zone euro, l'environnement économique s'annonce plus équilibré. La croissance bénéficierait davantage de la demande intérieure et des plans de relance nationaux, tandis que l'inflation, proche de la cible, laisserait la Banque centrale européenne dans une posture d'attentisme. Le secteur bancaire européen, dopé par un contexte de marges d'intérêt toujours favorables, devrait continuer de contribuer positivement à la dynamique bénéficiaire régionale.

La Chine devrait poursuivre un rythme de croissance modéré, encadré par les autorités mais contraint par les vulnérabilités persistantes du secteur immobilier. Les marchés émergents apparaissent bien positionnés : leurs valorisations restent attractives, leurs perspectives bénéficiaires s'améliorent et un scénario de dépréciation progressive du dollar constituerait un soutien supplémentaire.

Dans l'ensemble, les perspectives pour 2026 restent positives, même si l'environnement demeure sensible aux chocs géopolitiques et aux risques liés à la soutenabilité des investissements dans la technologie.

**PERFORMANCE DU FONDS**

| ISIN         | Actif net      | Valeur Liquidative |            | Performance YTD |
|--------------|----------------|--------------------|------------|-----------------|
|              | 31/12/2025     | 31/12/2024         | 31/12/2025 | 31/12/2025      |
| FR001400NQS0 | 162 832 640.02 | 103,74             | 108.09     | +4,20%          |
| FR001400NQT8 | 118 026 170.05 | 10 379,31          | 10 847.97  | +4,52%          |

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

**MOUVEMENTS SIGNIFICATIFS DU PORTEFEUILLE**

| Transaction | ISIN         | Libellé             | Date     | Montant EUR  |
|-------------|--------------|---------------------|----------|--------------|
| Achat       | XS2305842903 | NEXI ZCP 02-28      | 20251028 | 3,599,700.00 |
| Achat       | FR0013533031 | ORANO 2.75 03-28    | 20250522 | 3,000,496.03 |
| Achat       | XS1493328477 | ENI 1.125 09-28     | 20250516 | 3,354,256.16 |
| Achat       | XS2637967139 | ABN AMR 5.5 09-33   | 20250709 | 3,883,427.40 |
| Achat       | AT0000A2YA29 | ERST GR 4.0 06-33   | 20250326 | 3,643,883.56 |
| Achat       | XS1843448314 | MUNI RE 3.25 05-49  | 20250903 | 4,038,688.77 |
| Achat       | XS2588884481 | BANC DE 6.0 08-33   | 20250527 | 3,357,041.09 |
| Vente       | FR001400DAO4 | ORANO 5.375 05-27   | 20250519 | 3,552,604.11 |
| Vente       | IT0005521171 | ENI 4.3 02-28       | 20250515 | 2,995,535.82 |
| Vente       | XS2558022591 | ABN AMR 5.125 02-33 | 20250710 | 3,203,271.37 |

### 3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

##### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 119 000 000,00**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 119 000 000,00

##### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
|                                | NEWEDGE GROUP (UK BRANCH)          |

(\*) Sauf les dérivés listés.



**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

| Types d'instruments                                                                                                 | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Techniques de gestion efficace</b><br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces (*) |                                   |
| <b>Total</b>                                                                                                        |                                   |
| <b>Instruments financiers dérivés</b><br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces     |                                   |
|                                                                                                                     | 2 245 207,67                      |
| <b>Total</b>                                                                                                        | <b>2 245 207,67</b>               |

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

| Revenus et frais opérationnels                                                     | Montant en devise du portefeuille |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| . Revenus (*)<br>. Autres revenus                                                  |                                   |
| <b>Total des revenus</b>                                                           |                                   |
| . Frais opérationnels directs<br>. Frais opérationnels indirects<br>. Autres frais |                                   |
| <b>Total des frais</b>                                                             |                                   |

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

### **FRAIS D'INTERMEDIATION**

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un compte-rendu précisant les conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Ce document est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse

<https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires>

### **POLITIQUE DE BEST SÉLECTION**

UBS La Maison de Gestion applique une politique de sélection des intermédiaires visant à obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres passés pour les portefeuilles gérés, en prenant en compte les critères de prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre, ou de toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre. Les intermédiaires font l'objet d'un processus de sélection rigoureux faisant intervenir les départements contrôle des risques, conformité et contrôle interne, juridique, gestion et la table de négociation et d'une évaluation régulière en comité broker sur la base des votes des différents départements. Par ailleurs, la politique de sélection des intermédiaires est revue au moins annuellement et peut être adaptée le cas échéant.

La politique de best selection est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse

<https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires>

### **DROITS DE VOTE**

Conformément à l'article 319-21 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse

<https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires> ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

### **UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE**

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

### **CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE**

L'OPC ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères (ESG) sont accessibles sur le site internet d'UBS Asset Management France SA à l'adresse :

[www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

### **RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)**

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa gestion, le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure. Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le Profil de risque du fonds.

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com).

## **RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement Taxonomie)**

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Fonds prend actuellement un engagement minimal de 0% concernant les investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables au sens de la Taxonomie.

## **CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## **REMUNERATIONS**

La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales se focalise sur des facteurs éprouvés de longue date tels que la rémunération au rendement et au comportement, une rentabilité durable, une solide gestion des risques et des capitaux, une attention particulière au client et un travail en équipe et une bonne gouvernance selon les paramètres du Groupe UBS. Nos politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter nos collaborateurs à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS LA MAISON de Gestion (LMDG) vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, y compris le risque de durabilité, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/EU des gestionnaires de fonds

d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux organismes de placements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM) transposée en droit français ; (iii) les articles L.533-22-2 du code monétaire et financier et l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les orientations de l'ESMA relatives aux politiques de rémunération applicables aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs en vertu de la directive AIFM publiées le 14 octobre 2016 (les orientations); et (v) la position de l'AMF DOC-2013-11 concernant la rémunération versée par les gestionnaires de FIA.

### **Rémunération fixe**

La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux réglementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages peuvent comprendre une place de parking, des indemnités de formation, des indemnités de représentation et des frais d'hébergement.

### **Rémunération variable**

Les collaborateurs sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable attribuée repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers). La rémunération variable totale accordée ne doit pas remettre en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres en vue d'une gestion saine et prudente. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et / ou l'entité UBS dans son ensemble.

### **Détermination du montant de la rémunération variable**

La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

### **Paiement de la rémunération variable**

Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujéti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujéti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

### **Revue des examens visés à l'article 319-10, I, 3° et 4° du règlement général de l'AMF et modifications importantes de la politique de rémunération**

Le Conseil de surveillance d'UBS LA MAISON de Gestion valide chaque année la politique de rémunération et s'assure de la conformité du dispositif avec la réglementation et les politiques du groupe en réexaminant ses principes généraux et les définitions des personnes identifiées en qualité de preneurs de risques

La politique de rémunération a ainsi été révisée pour s'appliquer exclusivement à UBS LA MAISON de Gestion.

La rémunération variable du personnel identifié d'UBS LA MAISON de Gestion est assujettie à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 200 000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante:

- Un minimum de 50% du variable totale est différé, investi à 100% dans un fond notionnel ;
- L'acquisition se fera sur 5 ans ;
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué.

Le Conseil de surveillance effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

Le dispositif de rémunération d'UBS LA MAISON de Gestion est également soumis au contrôle périodique du Groupe UBS.

#### Rapport quantitatif 2025

| Divulgaration des rémunérations OPC | Payées par la société de gestion |                  |                |
|-------------------------------------|----------------------------------|------------------|----------------|
|                                     | Tout le personnel                | Personnes visées |                |
|                                     |                                  | Gérants          | Autres         |
| Nombre                              | 25                               | 12               | 4              |
| Rémunération fixe                   | 2 349 120                        | 1 220 000        | 423 120        |
| Rémunération variable               | 616 400                          | 388 900          | 96 000         |
| Performance fees                    | 0                                | 0                | 0              |
| <b>Total (agrégat)</b>              | <b>2 965 520</b>                 | <b>1 608 900</b> | <b>519 120</b> |

**Note:** Les personnes visées autres que les gérants sont les membres du conseil d'administration ou du directoire, les dirigeants, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que les personnes placées sous l'autorité de la SGP qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les personnes exerçant une fonction de direction et des preneurs de risques. La rémunération payée par la SICAV à personnes visées inclue une portion de la rémunération des délégués.

#### AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UBS La Maison de Gestion

39 rue du Colisée

75008 PARIS

Email : [www.lamaisondegestion.com/contacts](http://www.lamaisondegestion.com/contacts).

#### 4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RSM Paris

5-7, rue des Italiens

75 009 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **LMdG IG FIX 2028 (EUR)**

### **FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

*Régis par le livre II du Code monétaire et financier*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le **31 DECEMBRE 2025**

A la société de gestion du FCP,

## **1. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **LMdG IG FIX 2028 (EUR)** constitué sous forme du fonds commun de placement (ci-après le FCP) relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

## **2. FONDEMENT DE L'OPINION**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## **3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



#### 4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

#### 5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

#### 6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conduit à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

**RSM PARIS**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**Ratana LYVONG**  
**Associé**

Signé par Ratana Lyvong  
Le 20 juil. 2026



doc\_2elG  
tx\_DPV2LPO1bV1Z

## 5. COMPTES DE L'EXERCICE

| Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR                                | 31/12/2025            | 31/12/2024            |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>                       |                       |                       |
| <b>Titres financiers</b>                                        |                       |                       |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>                        |                       |                       |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  |                       |                       |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                       |                       |
| <b>Obligations convertibles en actions (B)</b>                  | <b>14 170 437,20</b>  | <b>2 405 750,08</b>   |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 14 170 437,20         | 2 405 750,08          |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                       |                       |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>                    | <b>246 935 881,08</b> | <b>121 566 808,86</b> |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 246 935 881,08        | 121 566 808,86        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                       |                       |
| <b>Titres de créances (D)</b>                                   |                       |                       |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé                   |                       |                       |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé               |                       |                       |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>            |                       |                       |
| OPCVM                                                           |                       |                       |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne |                       |                       |
| Autres OPC et fonds d'investissements                           |                       |                       |
| <b>Dépôts (F)</b>                                               |                       |                       |
| <b>Instruments financiers à terme (G)</b>                       | <b>2 246 974,55</b>   | <b>1 219 638,00</b>   |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>                    |                       |                       |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension  |                       |                       |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie           |                       |                       |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés            |                       |                       |
| Titres financiers empruntés                                     |                       |                       |
| Titres financiers donnés en pension                             |                       |                       |
| Autres opérations temporaires                                   |                       |                       |
| <b>Prêts (I) (*)</b>                                            |                       |                       |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>                              |                       |                       |
| <b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>    | <b>263 353 292,83</b> | <b>125 192 196,94</b> |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>                  | <b>8 546 854,78</b>   | <b>2 160 806,31</b>   |
| <b>Comptes financiers</b>                                       | <b>11 755 026,70</b>  | <b>6 426 961,41</b>   |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>     | <b>20 301 881,48</b>  | <b>8 587 767,72</b>   |
| <b>Total de l'actif I+II</b>                                    | <b>283 655 174,31</b> | <b>133 779 964,66</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR                          | 31/12/2025            | 31/12/2024            |
|------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Capitaux propres :</b>                                  |                       |                       |
| Capital                                                    | 269 789 304,60        | 127 411 947,35        |
| Report à nouveau sur revenu net                            |                       |                       |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes |                       |                       |
| Résultat net de l'exercice                                 | 11 069 505,47         | 4 867 102,12          |
| <b>Capitaux propres I</b>                                  | <b>280 858 810,07</b> | <b>132 279 049,47</b> |
| <b>Passifs de financement II (*)</b>                       |                       |                       |
| <b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>   | <b>280 858 810,07</b> | <b>132 279 049,47</b> |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                 |                       |                       |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                          |                       |                       |
| Opérations de cession sur instruments financiers           |                       |                       |
| Opérations temporaires sur titres financiers               |                       |                       |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                  |                       |                       |
| <b>Emprunts (C) (*)</b>                                    |                       |                       |
| <b>Autres passifs éligibles (D)</b>                        |                       |                       |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>        |                       |                       |
| <b>Autres passifs :</b>                                    |                       |                       |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs                     | 2 786 162,29          | 1 500 915,19          |
| Concours bancaires                                         | 10 201,95             |                       |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                        | <b>2 796 364,24</b>   | <b>1 500 915,19</b>   |
| <b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>                         | <b>283 655 174,31</b> | <b>133 779 964,66</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR                                                     | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Revenus financiers nets</b>                                                              |                      |                      |
| <b>Produits sur opérations financières :</b>                                                |                      |                      |
| Produits sur actions                                                                        |                      |                      |
| Produits sur obligations                                                                    | 7 982 865,96         | 1 628 005,06         |
| Produits sur titres de créances                                                             |                      |                      |
| Produits sur parts d'OPC                                                                    |                      |                      |
| Produits sur instruments financiers à terme                                                 | 12 055,55            | 21 000,00            |
| Produits sur opérations temporaires sur titres                                              |                      |                      |
| Produits sur prêts et créances                                                              |                      |                      |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles                                             |                      |                      |
| Autres produits financiers                                                                  | 121 874,64           | 77 296,58            |
| <b>Sous-total produits sur opérations financières</b>                                       | <b>8 116 796,15</b>  | <b>1 726 301,64</b>  |
| <b>Charges sur opérations financières :</b>                                                 |                      |                      |
| Charges sur opérations financières                                                          |                      |                      |
| Charges sur instruments financiers à terme                                                  |                      |                      |
| Charges sur opérations temporaires sur titres                                               |                      |                      |
| Charges sur emprunts                                                                        |                      |                      |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles                                              |                      |                      |
| Charges sur passifs de financement                                                          |                      |                      |
| Autres charges financières                                                                  | -45 039,97           | -10 909,58           |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>                                        | <b>-45 039,97</b>    | <b>-10 909,58</b>    |
| <b>Total revenus financiers nets (A)</b>                                                    | <b>8 071 756,18</b>  | <b>1 715 392,06</b>  |
| <b>Autres produits :</b>                                                                    |                      |                      |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                                      |                      |                      |
| Versements en garantie de capital ou de performance                                         |                      |                      |
| Autres produits                                                                             |                      |                      |
| <b>Autres charges :</b>                                                                     |                      |                      |
| Frais de gestion de la société de gestion                                                   | -1 060 849,94        | -240 554,55          |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                                 |                      |                      |
| Impôts et taxes                                                                             |                      | -165,90              |
| Autres charges                                                                              |                      |                      |
| <b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>                                     | <b>-1 060 849,94</b> | <b>-240 720,45</b>   |
| <b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>                     | <b>7 010 906,24</b>  | <b>1 474 671,61</b>  |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                                    | <b>2 542 484,14</b>  | <b>1 170 489,92</b>  |
| <b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>                                                    | <b>9 553 390,38</b>  | <b>2 645 161,53</b>  |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>              |                      |                      |
| Plus ou moins-values réalisées                                                              | 1 194 176,24         | -1 293 095,44        |
| Frais de transactions externes et frais de cession                                          | -128 843,73          | -48 710,71           |
| Frais de recherche                                                                          | -33 082,13           |                      |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                               |                      |                      |
| Indemnités d'assurance perçues                                                              |                      |                      |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                   |                      |                      |
| <b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b> | <b>1 032 250,38</b>  | <b>-1 341 806,15</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>                        | <b>114 756,50</b>    | <b>-571 680,82</b>   |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>                                     | <b>1 147 006,88</b>  | <b>-1 913 486,97</b> |

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR                                                             | 31/12/2025           | 31/12/2024          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                       |                      |                     |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 242 295,93           | 2 137 190,04        |
| Ecarts de change sur les comptes financiers en devises                                              |                      |                     |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                                      |                      |                     |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                       |                      |                     |
| <b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>           | <b>242 295,93</b>    | <b>2 137 190,04</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>                                 | <b>126 812,28</b>    | <b>1 998 237,52</b> |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>                                             | <b>369 108,21</b>    | <b>4 135 427,56</b> |
| <b>Acomptes :</b>                                                                                   |                      |                     |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)                                         |                      |                     |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)                |                      |                     |
| <b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>                                      |                      |                     |
| <b>Impôt sur le résultat V (*)</b>                                                                  |                      |                     |
| <b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>                                                           | <b>11 069 505,47</b> | <b>4 867 102,12</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir la performance d'un portefeuille constitué d'obligations de maturité 31 décembre 2028. Le FCP cherche à profiter de rendements actuariels sur les obligations d'émetteurs privés ou souveraines de catégorie Investment Grade (de notation supérieure ou égale BBB- selon Standard & Poor's ou de risque équivalent selon l'analyse de la société de gestion). L'objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds. Il existe un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue (risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

|                                                         | 31/12/2024            | 31/12/2025            |
|---------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                          | <b>132 279 049,47</b> | <b>280 858 810,07</b> |
| <b>Part LMdG IG FIX 2028 (EUR) I en EUR</b>             |                       |                       |
| Actif net                                               | 25 335 999,94         | 118 026 170,05        |
| Nombre de titres                                        | 2 441,009             | 10 880,020            |
| Valeur liquidative unitaire                             | 10 379,31             | 10 847,97             |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -155,67               | 44,30                 |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | 218,35                | 384,21                |
| <b>Part LMdG IG FIX 2028 (EUR) R en EUR</b>             |                       |                       |
| Actif net                                               | 106 943 049,53        | 162 832 640,02        |
| Nombre de titres                                        | 1 030 843,719         | 1 506 349,419         |
| Valeur liquidative unitaire                             | 103,74                | 108,09                |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -1,48                 | 0,44                  |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | 2,04                  | 3,56                  |



## **A2. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Exposition des positions Hors-Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :**

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1<sup>er</sup> niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2<sup>ème</sup> niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

| Frais facturés à l'OPCVM                                  | Assiette                           | Taux barème                                      |        |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------|--------|
|                                                           |                                    | Part R                                           | Part I |
| Frais de gestion financière                               | Actif net                          | 0,50%                                            | 0,25%  |
| Frais de fonctionnement et autres services                | Actif net                          | 0,10% avec un minimum de 50 000 euros TTC par an |        |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net                          | Néant                                            |        |
| Commissions de mouvement                                  | Prélèvement sur chaque transaction | Dépositaire : Néant<br>Société de gestion: Néant |        |
| Commission de surperformance                              | Actif net                          | Néant                                            |        |

## Swing pricing

### Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Les souscriptions ou rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

La société de gestion met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement afin de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions -rachats est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, la valeur liquidative pourra être ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (respectivement négatif). L'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la valeur liquidative des porteurs présents dans le Fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion, et ils sont revus à une fréquence trimestrielle.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Le mécanisme de swing pricing sera appliqué une fois le portefeuille de portage constitué (au plus tard dans un délai de 6 mois suivant le lancement du fonds) . Avant cette date, la société de gestion se réserve le droit de prélever une commission de rachat acquise à l'OPCVM afin que les investisseurs ne supportent les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux mouvements de passifs.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| Part(s)                       | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Part LMdG IG FIX 2028 (EUR) R | Capitalisation               | Capitalisation                                        |
| Part LMdG IG FIX 2028 (EUR) I | Capitalisation               | Capitalisation                                        |

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR                     | 31/12/2025            | 31/12/2024            |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>                                         | <b>132 279 049,47</b> |                       |
| <b>Flux de l'exercice :</b>                                                      |                       |                       |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 174 132 949,80        | 132 319 468,55        |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)              | -34 256 349,18        | -2 310 474,58         |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                       | 7 010 906,24          | 1 474 671,61          |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation            | 1 032 250,38          | -1 341 806,15         |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation      | 242 295,93            | 2 137 190,04          |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                            |                       |                       |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes   |                       |                       |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes                    |                       |                       |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                          |                       |                       |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes |                       |                       |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes                  |                       |                       |
| Autres éléments (*)                                                              | 417 707,43 (*)        |                       |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                          | <b>280 858 810,07</b> | <b>132 279 049,47</b> |

(\*) 31/12/2025 : Dotation Swing Pricing

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

|                                                       | En parts      | En montant     |
|-------------------------------------------------------|---------------|----------------|
| <b>Part LMdG IG FIX 2028 (EUR) I</b>                  |               |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 9 327,204     | 99 222 504,24  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -888,193      | -9 490 885,05  |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 8 439,011     | 89 731 619,19  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 10 880,020    |                |
| <b>Part LMdG IG FIX 2028 (EUR) R</b>                  |               |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 708 041,091   | 74 910 445,56  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -232 535,391  | -24 765 464,13 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 475 505,700   | 50 144 981,43  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1 506 349,419 |                |

**B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises**

|                                                             | En montant |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Part LMdG IG FIX 2028 (EUR) I</b>                        |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 14 541,24  |
| Commissions de souscription acquises                        |            |
| Commissions de rachat acquises                              | 14 541,24  |
| <b>Part LMdG IG FIX 2028 (EUR) R</b>                        |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises |            |
| Commissions de souscription acquises                        |            |
| Commissions de rachat acquises                              |            |

**B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B5. Flux sur les passifs de financement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts**

| Libellé de la part<br>Code ISIN             | Affectation des<br>revenus nets | Affectation des<br>plus ou moins-<br>values nettes<br>réalisées | Devise<br>de<br>la part | Actif net par part | Nombre de<br>parts | Valeur<br>liquidative |
|---------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| LMdG IG FIX 2028<br>(EUR) I<br>FR001400NQT8 | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                     | 118 026 170,05     | 10 880,020         | 10 847,97             |
| LMdG IG FIX 2028<br>(EUR) R<br>FR001400NQS0 | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                     | 162 832 640,02     | 1 506 349,419      | 108,09                |

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition | Ventilation des expositions significatives par pays |        |        |        |        |
|--------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
|                                                  |            | Pays 1                                              | Pays 2 | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
|                                                  | +/-        | +/-                                                 | +/-    | +/-    | +/-    | +/-    |
| <b>Actif</b>                                     |            |                                                     |        |        |        |        |
| Actions et valeurs assimilées                    |            |                                                     |        |        |        |        |
| Opérations temporaires sur titres                |            |                                                     |        |        |        |        |
| <b>Passif</b>                                    |            |                                                     |        |        |        |        |
| Opérations de cession sur instruments financiers |            |                                                     |        |        |        |        |
| Opérations temporaires sur titres                |            |                                                     |        |        |        |        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |            |                                                     |        |        |        |        |
| Futures                                          |            | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Options                                          |            | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Swaps                                            |            | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Autres instruments financiers                    |            | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| <b>Total</b>                                     |            |                                                     |        |        |        |        |

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition       | Décomposition de l'exposition par maturité |                  |         | Décomposition par niveau de deltas |          |
|-----------------------------------|------------------|--------------------------------------------|------------------|---------|------------------------------------|----------|
|                                   |                  | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans       | > 5 ans | <= 0,6                             | 0,6<X<=1 |
| ITALIE                            | 7 733,49         |                                            | 7 733,49         |         | 7 733,49                           |          |
| ALLEMAGNE                         | 4 465,55         |                                            | 4 465,55         |         | 4 465,55                           |          |
| FRANCE                            | 1 971,40         |                                            | 1 971,40         |         | 1 971,40                           |          |
| <b>Total</b>                      | <b>14 170,44</b> |                                            | <b>14 170,44</b> |         | <b>14 170,44</b>                   |          |

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br><br>+/- | Ventilation des expositions par type de taux |                                       |                        |                                               |
|--------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|
|                                                  |                       | Taux fixe<br><br>+/-                         | Taux variable ou révisable<br><br>+/- | Taux indexé<br><br>+/- | Autre ou sans contrepartie de taux<br><br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Dépôts                                           |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Obligations                                      | 246 935,88            | 243 632,77                                   | 3 303,11                              |                        |                                               |
| Titres de créances                               |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Opérations temporaires sur titres                |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Comptes financiers                               | 11 755,03             |                                              |                                       |                        | 11 755,03                                     |
| <b>Passif</b>                                    |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Opérations temporaires sur titres                |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Emprunts                                         |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Comptes financiers                               | -10,20                |                                              |                                       |                        | -10,20                                        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Futures                                          | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| Options                                          | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| Swaps                                            | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| Autres instruments financiers                    | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| <b>Total</b>                                     |                       | <b>243 632,77</b>                            | <b>3 303,11</b>                       |                        | <b>11 744,83</b>                              |



**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

| Montants exprimés en milliers EUR                | [0 - 3 mois]<br>(*)<br>+/- | [3 - 6 mois]<br>(*)<br>+/- | [6 - 12 mois]<br>(*)<br>+/- | [1 - 3 ans]<br>(*)<br>+/- | [3 - 5 ans]<br>(*)<br>+/- | [5 - 10 ans]<br>(*)<br>+/- | >10 ans<br>(*)<br>+/- |
|--------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|-----------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Dépôts                                           |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Obligations                                      |                            |                            |                             | 82 095,93                 | 96 844,29                 | 48 353,36                  | 19 642,31             |
| Titres de créances                               |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Opérations temporaires sur titres                |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Comptes financiers                               | 11 755,02                  |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| <b>Passif</b>                                    |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Opérations temporaires sur titres                |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Emprunts                                         |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Comptes financiers                               | -10,20                     |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Futures                                          |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Options                                          |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Swaps                                            |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Autres instruments                               |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| <b>Total</b>                                     | <b>11 744,82</b>           |                            |                             | <b>82 095,93</b>          | <b>96 844,29</b>          | <b>48 353,36</b>           | <b>19 642,31</b>      |

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR                | Devise 1<br>+/- | Devise 2<br>+/- | Devise 3<br>+/- | Devise 4<br>+/- | Devise N<br>+/- |
|--------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Actif</b>                                     |                 |                 |                 |                 |                 |
| Dépôts                                           |                 |                 |                 |                 |                 |
| Actions et valeurs assimilées                    |                 |                 |                 |                 |                 |
| Obligations et valeurs assimilées                |                 |                 |                 |                 |                 |
| Titres de créances                               |                 |                 |                 |                 |                 |
| Opérations temporaires sur titres                |                 |                 |                 |                 |                 |
| Créances                                         |                 |                 |                 |                 |                 |
| Comptes financiers                               |                 |                 |                 |                 |                 |
| <b>Passif</b>                                    |                 |                 |                 |                 |                 |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                 |                 |                 |                 |                 |
| Opérations temporaires sur titres                |                 |                 |                 |                 |                 |
| Emprunts                                         |                 |                 |                 |                 |                 |
| Dettes                                           |                 |                 |                 |                 |                 |
| Comptes financiers                               |                 |                 |                 |                 |                 |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                 |                 |                 |                 |                 |
| Devises à recevoir                               |                 |                 |                 |                 |                 |
| Devises à livrer                                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| Futures options swaps                            |                 |                 |                 |                 |                 |
| Autres opérations                                |                 |                 |                 |                 |                 |
| <b>Total</b>                                     |                 |                 |                 |                 |                 |

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit<sup>(\*)</sup>

| Montants exprimés en milliers EUR                | Invest. Grade<br>+/- | Non Invest. Grade<br>+/- | Non notés<br>+/-  |
|--------------------------------------------------|----------------------|--------------------------|-------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                      |                          |                   |
| Obligations convertibles en actions              | 3 485,43             | 4 248,05                 | 6 436,95          |
| Obligations et valeurs assimilées                | 240 206,50           | 6 729,39                 |                   |
| Titres de créances                               |                      |                          |                   |
| Opérations temporaires sur titres                |                      |                          |                   |
| <b>Passif</b>                                    |                      |                          |                   |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                      |                          |                   |
| Opérations temporaires sur titres                |                      |                          |                   |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                      |                          |                   |
| Dérivés de crédits                               |                      |                          | 119 000,00        |
| <b>Solde net</b>                                 | <b>243 691,93</b>    | <b>10 977,44</b>         | <b>125 436,95</b> |

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

**C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie**

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)              | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>                  |                                            |                                          |
| Dépôts                                                         |                                            |                                          |
| Instruments financiers à terme non compensés                   |                                            |                                          |
| NEWEDGE GROUP (UK BRANCH)                                      | 2 246,97                                   |                                          |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension |                                            |                                          |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie          |                                            |                                          |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés           |                                            |                                          |
| Titres financiers empruntés                                    |                                            |                                          |
| Titres reçus en garantie                                       |                                            |                                          |
| Titres financiers donnés en pension                            |                                            |                                          |
| Créances                                                       |                                            |                                          |
| Collatéral espèces                                             |                                            |                                          |
| SG SECURITIES (PARIS)                                          | 7 442,06                                   |                                          |
| SOCIETE GENERALE PAR                                           | 47,27                                      |                                          |
| Dépôt de garantie espèces versé                                |                                            |                                          |
| <b>Opérations figurant au passif du bilan</b>                  |                                            |                                          |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension            |                                            |                                          |
| Instruments financiers à terme non compensés                   |                                            |                                          |
| Dettes                                                         |                                            |                                          |
| Collatéral espèces                                             |                                            |                                          |
| SG SECURITIES (PARIS)                                          |                                            | 2 245,21                                 |

**C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

**C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

|                                         | Nature de débit/crédit           | 31/12/2025          |
|-----------------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| <b>Créances</b>                         |                                  |                     |
|                                         | Souscriptions à recevoir         | 612 439,93          |
|                                         | Coupons et dividendes en espèces | 27 375,00           |
|                                         | Collatéraux                      | 7 489 332,42        |
|                                         | Autres créances                  | 417 707,43          |
| <b>Total des créances</b>               |                                  | <b>8 546 854,78</b> |
| <b>Dettes</b>                           |                                  |                     |
|                                         | Achats à règlement différé       | 388 846,85          |
|                                         | Rachats à payer                  | 26 597,01           |
|                                         | Frais de gestion fixe            | 117 189,28          |
|                                         | Collatéraux                      | 2 245 207,67        |
|                                         | Autres dettes                    | 8 321,48            |
| <b>Total des dettes</b>                 |                                  | <b>2 786 162,29</b> |
| <b>Total des créances et des dettes</b> |                                  | <b>5 760 692,49</b> |

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

|                                       | 31/12/2025 |
|---------------------------------------|------------|
| <b>Part LMdG IG FIX 2028 (EUR) I</b>  |            |
| Commissions de garantie               |            |
| Frais de gestion fixes                | 231 594,69 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,35       |
| Rétrocessions des frais de gestion    |            |
| <b>Part LMdG IG FIX 2028 (EUR) R</b>  |            |
| Commissions de garantie               |            |
| Frais de gestion fixes                | 829 255,25 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,60       |
| Rétrocessions des frais de gestion    |            |

### D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 31/12/2025 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Garanties reçues<br>- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan<br>Garanties données<br>- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine<br>Engagements de financement reçus mais non encore tirés<br>Engagements de financement donnés mais non encore tirés<br>Autres engagements hors bilan |            |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |            |

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                                                   | 31/12/2025 |
|---------------------------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée<br>Titres empruntés |            |

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                     | 31/12/2025          |
|-----------------------------------|--------------|-----------------------------|---------------------|
| Actions                           |              |                             |                     |
| Obligations                       | CH1214797172 | UBS GROUP AG 7.75% 01-03-29 | 3 735 558,14        |
| TCN                               |              |                             | 3 735 558,14        |
| OPC                               |              |                             |                     |
| Instruments financiers à terme    |              |                             |                     |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                             | <b>3 735 558,14</b> |

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets               | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Revenus nets</b><br>Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | <b>9 553 390,38</b> | <b>2 645 161,53</b> |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter</b><br>Report à nouveau                    | <b>9 553 390,38</b> | <b>2 645 161,53</b> |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                             | <b>9 553 390,38</b> | <b>2 645 161,53</b> |

### Part LMdG IG FIX 2028 (EUR) I

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                                                                                                                                                                   | 31/12/2025          | 31/12/2024        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| <b>Revenus nets</b><br>Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                                                                                                                                                 | <b>4 180 263,16</b> | <b>533 016,36</b> |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b><br>Report à nouveau                                                                                                                                                                   | <b>4 180 263,16</b> | <b>533 016,36</b> |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                                                                                                                                                                                 | <b>4 180 263,16</b> | <b>533 016,36</b> |
| <b>Affectation :</b><br>Distribution<br>Report à nouveau du revenu de l'exercice<br>Capitalisation                                                                                                                                 | 4 180 263,16        | 533 016,36        |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                       | <b>4 180 263,16</b> | <b>533 016,36</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b><br>Montant unitaire<br>Crédits d'impôt totaux<br>Crédits d'impôt unitaires                                                                                                       |                     |                   |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b><br>Nombre de parts<br>Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes<br>Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu |                     |                   |

## Part LMdG IG FIX 2028 (EUR) R

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>5 373 127,22</b> | <b>2 112 145,17</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      |                     |                     |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>5 373 127,22</b> | <b>2 112 145,17</b> |
| Report à nouveau                                                                 |                     |                     |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>5 373 127,22</b> | <b>2 112 145,17</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |                     |                     |
| Distribution                                                                     |                     |                     |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         |                     |                     |
| Capitalisation                                                                   | 5 373 127,22        | 2 112 145,17        |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>5 373 127,22</b> | <b>2 112 145,17</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                     |                     |
| Montant unitaire                                                                 |                     |                     |
| Crédits d'impôt totaux                                                           |                     |                     |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        |                     |                     |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                     |                     |
| Nombre de parts                                                                  |                     |                     |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                     |                     |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             |                     |                     |

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025          | 31/12/2024           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>1 147 006,88</b> | <b>-1 913 486,97</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice         |                     |                      |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>                                   | <b>1 147 006,88</b> | <b>-1 913 486,97</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |                     |                      |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>1 147 006,88</b> | <b>-1 913 486,97</b> |

### Part LMDG IG FIX 2028 (EUR) I

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025        | 31/12/2024         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>482 032,89</b> | <b>-380 001,78</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     |                   |                    |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>482 032,89</b> | <b>-380 001,78</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |                   |                    |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>482 032,89</b> | <b>-380 001,78</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                   |                    |
| Distribution                                                                              |                   |                    |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                |                   |                    |
| Capitalisation                                                                            | 482 032,89        | -380 001,78        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>482 032,89</b> | <b>-380 001,78</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                   |                    |
| Acomptes unitaires versés                                                                 |                   |                    |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                   |                    |
| Nombre de parts                                                                           |                   |                    |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       |                   |                    |

### Part LMDG IG FIX 2028 (EUR) R

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025        | 31/12/2024           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>664 973,99</b> | <b>-1 533 485,19</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     |                   |                      |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>664 973,99</b> | <b>-1 533 485,19</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |                   |                      |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>664 973,99</b> | <b>-1 533 485,19</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                   |                      |
| Distribution                                                                              |                   |                      |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                |                   |                      |
| Capitalisation                                                                            | 664 973,99        | -1 533 485,19        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>664 973,99</b> | <b>-1 533 485,19</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                   |                      |
| Acomptes unitaires versés                                                                 |                   |                      |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                   |                      |
| Nombre de parts                                                                           |                   |                      |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       |                   |                      |



## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)                               | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net  |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| <b>OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS</b>                                       |        |                     | <b>14 170 437,20</b>  | <b>5,05</b>  |
| Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé          |        |                     | <b>14 170 437,20</b>  | <b>5,05</b>  |
| <b>Divertissement</b>                                                            |        |                     | <b>1 971 396,99</b>   | <b>0,70</b>  |
| UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28                                            | EUR    | 2 000 000           | 1 971 396,99          | 0,70         |
| <b>Logiciels</b>                                                                 |        |                     | <b>8 713 608,60</b>   | <b>3,11</b>  |
| NEXI ZCP 24-02-28 CV                                                             | EUR    | 4 600 000           | 4 248 054,00          | 1,51         |
| ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV                                                    | EUR    | 4 600 000           | 4 465 554,60          | 1,60         |
| <b>Marchés de capitaux</b>                                                       |        |                     | <b>3 485 431,61</b>   | <b>1,24</b>  |
| MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 3.65% 29-09-28 CV                                   | EUR    | 3 400 000           | 3 485 431,61          | 1,24         |
| <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                                         |        |                     | <b>246 935 881,08</b> | <b>87,92</b> |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé |        |                     | <b>246 935 881,08</b> | <b>87,92</b> |
| <b>Assurance</b>                                                                 |        |                     | <b>23 567 245,39</b>  | <b>8,39</b>  |
| ALLIANZ SE 4.597% 07-09-38                                                       | EUR    | 3 500 000           | 3 680 524,49          | 1,31         |
| ASS GENERALI 5.0% 08-06-48                                                       | EUR    | 3 700 000           | 3 980 660,21          | 1,42         |
| AXA 3.25% 28-05-49 EMTN                                                          | EUR    | 4 100 000           | 4 177 949,71          | 1,49         |
| CNP ASSURANCES 1.25% 27-01-29                                                    | EUR    | 4 100 000           | 3 924 936,46          | 1,40         |
| MUNICH RE 3.25% 26-05-49                                                         | EUR    | 4 700 000           | 4 816 443,47          | 1,71         |
| SCOR 3.625% 27-05-48                                                             | EUR    | 2 900 000           | 2 986 731,05          | 1,06         |
| <b>Automobiles</b>                                                               |        |                     | <b>7 986 975,96</b>   | <b>2,84</b>  |
| General Motors Financial Co Inc 4.3% 15-02-29                                    | EUR    | 3 700 000           | 3 961 626,49          | 1,41         |
| STELLANTIS NV 3.375% 19-11-28                                                    | EUR    | 3 900 000           | 4 025 349,47          | 1,43         |
| <b>Banques commerciales</b>                                                      |        |                     | <b>115 676 825,81</b> | <b>41,21</b> |
| BANCO DE BADELL 5.25% 07-02-29                                                   | EUR    | 3 400 000           | 3 730 321,64          | 1,33         |
| BANCO DE BADELL 6.0% 16-08-33                                                    | EUR    | 3 400 000           | 3 690 028,38          | 1,31         |
| BARCLAYS 0.577% 09-08-29                                                         | EUR    | 3 600 000           | 3 400 633,53          | 1,21         |
| BELFIUS SANV 1.25% 06-04-34                                                      | EUR    | 5 700 000           | 5 407 439,30          | 1,93         |
| BK IRELAND GROUP 4.625% 13-11-29                                                 | EUR    | 3 900 000           | 4 114 073,94          | 1,46         |
| BNP PAR 1.125% 17-04-29 EMTN                                                     | EUR    | 4 600 000           | 4 461 384,36          | 1,59         |
| BPCE ISSUER 1.625% 02-03-29                                                      | EUR    | 3 400 000           | 3 446 756,29          | 1,23         |
| CA 2.0% 25-03-29 EMTN                                                            | EUR    | 2 200 000           | 2 162 173,71          | 0,77         |
| CA 5.5% 28-08-33 EMTN                                                            | EUR    | 3 900 000           | 4 204 605,76          | 1,50         |
| CAIXABANK 5.0% 19-07-29 EMTN                                                     | EUR    | 3 400 000           | 3 655 179,08          | 1,30         |
| CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN                                                    | EUR    | 3 400 000           | 3 778 299,60          | 1,35         |
| CMZB FRANCFORT 5.125% 18-01-30                                                   | EUR    | 3 100 000           | 3 438 906,44          | 1,22         |
| CMZB FRANCFORT 6.75% 05-10-33                                                    | EUR    | 3 500 000           | 3 856 627,95          | 1,37         |
| DANSKE BK 4.5% 09-11-28 EMTN                                                     | EUR    | 3 700 000           | 3 847 046,87          | 1,37         |
| DEUTSCHE BK 5.375% 11-01-29                                                      | EUR    | 3 500 000           | 3 850 757,53          | 1,37         |
| ERSTE GR BK 0.875% 15-11-32                                                      | EUR    | 3 300 000           | 3 191 933,59          | 1,14         |
| ERSTE GR BK 4.0% 07-06-33 EMTN                                                   | EUR    | 4 600 000           | 4 783 714,23          | 1,70         |
| HSBC 3.125% 07-06-28 EMTN                                                        | EUR    | 3 400 000           | 3 492 380,33          | 1,24         |
| ING GROEP NV 4.5% 23-05-29                                                       | EUR    | 3 600 000           | 3 835 156,68          | 1,37         |
| KBC GROUPE 4.25% 28-11-29 EMTN                                                   | EUR    | 3 400 000           | 3 545 467,84          | 1,26         |

## E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)                 | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|--------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| LLOYDS BANKING GROUP 4.5% 11-01-29                                 | EUR    | 3 400 000           | 3 670 878,93         | 1,31         |
| MIZUHO FINANCIAL GROUP 4.157% 20-05-28                             | EUR    | 3 400 000           | 3 608 691,30         | 1,28         |
| MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 4.656% 02-03-29                     | EUR    | 3 400 000           | 3 666 123,26         | 1,31         |
| NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.375% 16-04-34                        | EUR    | 3 400 000           | 3 612 632,04         | 1,29         |
| NATWEST GROUP 4.067% 06-09-28                                      | EUR    | 3 250 000           | 3 362 327,75         | 1,20         |
| NIBC BANK NV 6.0% 16-11-28                                         | EUR    | 3 800 000           | 4 156 208,88         | 1,48         |
| RCI BANQUE 3.875% 12-01-29                                         | EUR    | 1 500 000           | 1 587 002,77         | 0,57         |
| RCI BANQUE 4.875% 21-09-28                                         | EUR    | 2 450 000           | 2 605 017,71         | 0,93         |
| SG 4.75% 28-09-29                                                  | EUR    | 2 400 000           | 2 543 756,55         | 0,91         |
| SG 5.25% 06-09-32 EMTN                                             | EUR    | 3 300 000           | 3 479 550,06         | 1,24         |
| UBS GROUP AG 7.75% 01-03-29                                        | EUR    | 3 200 000           | 3 735 558,14         | 1,33         |
| UNICREDIT 4.45% 16-02-29 EMTN                                      | EUR    | 3 500 000           | 3 756 191,37         | 1,34         |
| <b>Compagnies aériennes</b>                                        |        |                     | <b>3 991 438,79</b>  | <b>1,42</b>  |
| DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.75% 11-02-28                               | EUR    | 3 800 000           | 3 991 438,79         | 1,42         |
| <b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b> |        |                     | <b>5 237 103,77</b>  | <b>1,86</b>  |
| BARRY CAL 4.0% 14-06-29                                            | EUR    | 5 000 000           | 5 237 103,77         | 1,86         |
| <b>Electricité</b>                                                 |        |                     | <b>3 996 617,69</b>  | <b>1,42</b>  |
| ORANO 2.75% 08-03-28 EMTN                                          | EUR    | 3 900 000           | 3 996 617,69         | 1,42         |
| <b>Epargne et prêts hypothécaires</b>                              |        |                     | <b>2 842 061,58</b>  | <b>1,01</b>  |
| Cellnex Finance Company SAU 1.5% 08-06-28                          | EUR    | 2 900 000           | 2 842 061,58         | 1,01         |
| <b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>                              |        |                     | <b>4 560 842,66</b>  | <b>1,62</b>  |
| ACCOR 2.375% 29-11-28                                              | EUR    | 4 600 000           | 4 560 842,66         | 1,62         |
| <b>Marchés de capitaux</b>                                         |        |                     | <b>28 388 122,63</b> | <b>10,11</b> |
| ABN AMRO BK 5.5% 21-09-33 EMTN                                     | EUR    | 3 900 000           | 4 180 849,15         | 1,49         |
| AIB GROUP 2.25% 04-04-28 EMTN                                      | EUR    | 2 900 000           | 2 937 420,73         | 1,05         |
| BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33                                       | EUR    | 3 900 000           | 4 210 116,78         | 1,50         |
| BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.25% 02-04-29                    | EUR    | 4 600 000           | 4 755 518,75         | 1,69         |
| OTP BANK 4.75% 12-06-28 EMTN                                       | EUR    | 4 100 000           | 4 303 988,76         | 1,53         |
| RAIFFEISEN BANK INTL AG 1.375% 17-06-33                            | EUR    | 4 100 000           | 3 957 564,32         | 1,41         |
| RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.5% 31-05-30                              | EUR    | 1 900 000           | 2 033 883,50         | 0,72         |
| RAIFFEISEN BANK INTL AG 5.75% 27-01-28                             | EUR    | 1 800 000           | 2 008 780,64         | 0,72         |
| <b>Media</b>                                                       |        |                     | <b>3 515 016,96</b>  | <b>1,25</b>  |
| INFORMA 1.25% 22-04-28 EMTN                                        | EUR    | 3 603 000           | 3 515 016,96         | 1,25         |
| <b>Pétrole et gaz</b>                                              |        |                     | <b>7 145 152,68</b>  | <b>2,54</b>  |
| ENI 1.125% 19-09-28 EMTN                                           | EUR    | 3 900 000           | 3 759 848,69         | 1,33         |
| MOL HUNGARIAN OIL & GAS                                            | EUR    | 3 450 000           | 3 385 303,99         | 1,21         |
| <b>Produits chimiques</b>                                          |        |                     | <b>7 118 238,74</b>  | <b>2,53</b>  |
| CELANESE US HOLDINGS LLC 5.587% 19-01-29                           | EUR    | 3 000 000           | 3 303 111,12         | 1,18         |
| KS AKTUELL AG 4.25% 19-06-29                                       | EUR    | 3 600 000           | 3 815 127,62         | 1,35         |
| <b>Produits pharmaceutiques</b>                                    |        |                     | <b>7 061 123,24</b>  | <b>2,51</b>  |
| BAYER 0.375% 12-01-29                                              | EUR    | 3 900 000           | 3 634 851,02         | 1,29         |
| VIATRIS 3.125% 22-11-28                                            | EUR    | 3 400 000           | 3 426 272,22         | 1,22         |
| <b>Services aux collectivités</b>                                  |        |                     | <b>7 922 200,08</b>  | <b>2,82</b>  |
| NATL GRID 3.875% 16-01-29 EMTN                                     | EUR    | 3 400 000           | 3 622 401,45         | 1,29         |

## E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)        | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net  |
|-----------------------------------------------------------|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.5% 18-09-28               | EUR    | 4 000 000           | 4 299 798,63          | 1,53         |
| <b>Services clientèle divers</b>                          |        |                     | <b>4 155 661,03</b>   | <b>1,48</b>  |
| AYVENS 4.875% 06-10-28 EMTN                               | EUR    | 3 900 000           | 4 155 661,03          | 1,48         |
| <b>Services financiers diversifiés</b>                    |        |                     | <b>10 355 828,04</b>  | <b>3,69</b>  |
| CK HUTCHISON FINANCE 16 2.0% 06-04-28                     | EUR    | 3 550 000           | 3 546 072,63          | 1,26         |
| SIEMENS ENERGY FINANCE BV 4.25% 05-04-29                  | EUR    | 3 700 000           | 3 955 394,53          | 1,41         |
| WORLDLINE 4.125% 12-09-28 EMTN                            | EUR    | 3 100 000           | 2 854 360,88          | 1,02         |
| <b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b> |        |                     | <b>3 415 426,03</b>   | <b>1,22</b>  |
| UNIBAIL RODAMCO SE 0.75% 25-10-28                         | EUR    | 3 600 000           | 3 415 426,03          | 1,22         |
| <b>Total</b>                                              |        |                     | <b>261 106 318,28</b> | <b>92,97</b> |

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |             |                      |             |
|------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                  | Actif                              | Passif | Devises à recevoir (+)      |             | Devises à livrer (-) |             |
|                  |                                    |        | Devise                      | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |
| <b>Total</b>     |                                    |        |                             |             |                      |             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| ITRAXX EUROPE S40 V1         | 71 000 000          | 1 509 657,22                       |        | 71 000 000,00               |
| ITRAXX SUB S40 V1 3Y         | 48 000 000          | 737 317,33                         |        | 48 000 000,00               |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | <b>2 246 974,55</b>                |        | <b>119 000 000,00</b>       |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>2 246 974,55</b>                |        | <b>119 000 000,00</b>       |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

|                                                                                      | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)                          | 261 106 318,28                     |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :               |                                    |
| Total opérations à terme de devises                                                  |                                    |
| Total instruments financiers à terme - actions                                       |                                    |
| Total instruments financiers à terme - taux                                          |                                    |
| Total instruments financiers à terme - change                                        |                                    |
| Total instruments financiers à terme - crédit                                        | 2 246 974,55                       |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                            |                                    |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises |                                    |
| Autres actifs (+)                                                                    | 20 301 881,48                      |
| Autres passifs (-)                                                                   | -2 796 364,24                      |
| Passifs de financement (-)                                                           |                                    |
| <b>Total = actif net</b>                                                             | <b>280 858 810,07</b>              |

| Libellé de la part            | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|-------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part LMdG IG FIX 2028 (EUR) I | EUR               | 10 880,020      | 10 847,97          |
| Part LMdG IG FIX 2028 (EUR) R | EUR               | 1 506 349,419   | 108,09             |

## 6. ANNEXE(S)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**Nom du produit:** LMDG IG FIX 2028 (EUR) - Part I

**Initiateur du PRIIP:** UBS LA MAISON de Gestion

**Groupe du fabricant de PRIIP:** UBS Europe SE

**Société de gestion:** UBS La Maison de Gestion

**ISIN:** FR001400NQT8

**Site web:** [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

Appelez le 0153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 1 août 2024

## En quoi consiste ce produit?

### Type

LMDG IG FIX 2028 (EUR) ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds" est un Fonds Commun de Placement de droit français.

### Durée

L'échéance du Fonds est au 30 juin 2029 sauf prorogation. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

### Objectifs

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir la performance d'un portefeuille constitué d'obligations de maturité 31 décembre 2028. Le FCP cherche à profiter de rendements actuariels sur les obligations d'émetteurs privés ou souverains de catégorie Investment Grade (de notation supérieure ou égale BBB- selon Standard & Poor's ou de risque équivalent selon l'analyse de la société de gestion). Le FCP met en œuvre une stratégie de portage sans se référer à un indice de référence. L'actif est investi pour 90% minimum en obligations à taux fixe ou taux variable ayant une maturité effective d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2028 (maturité finale de l'instrument ou option de remboursement sur décision du porteur) exclusivement libellées en euro. La maturité effective des titres est évaluée en fonction de la maturité finale et des dates d'exercice de l'option de remboursement anticipé par l'émetteur. Une fois le portefeuille de portage constitué, le gérant peut être amené à saisir des opportunités sur le marché obligataire primaire ou secondaire. Ces opérations, de nature occasionnelle, peuvent intervenir dans le cas d'une éventuelle opportunité de vente avant terme si la performance d'une obligation est très supérieure à la trajectoire initialement escomptée. À l'inverse, une forte détérioration du profil de risque d'un émetteur peut inciter l'équipe de gestion à céder un instrument avant son échéance. Pour les souscriptions effectuées après la constitution du portefeuille de portage, le gérant investit dans des titres de caractéristiques semblables à ceux présents dans le portefeuille, de sorte que la stratégie du FCP reste inchangée. Les souscripteurs qui investissent dans le Fonds en cours de vie capteront le rendement résiduel du fonds à leur date de souscription. Si la notation d'une obligation est dégradée en catégorie spéculative (une notation inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou de risque équivalent selon l'analyse de la société de gestion), elle pourrait être maintenue en portefeuille. La part de ces obligations est limitée à 10% maximum. L'actif est géré dans la perspective d'une détention jusqu'à l'échéance. La stratégie vise à acquérir des instruments de taux présentant un rendement en adéquation avec le risque crédit (notamment au regard de la prime de risque de crédit, selon les hypothèses de l'équipe de gestion) à la maturité de portefeuille, sans fournir une garantie en capital. Le fonds peut recourir à une surexposition sur le marché Investment Grade jusqu'à 50% via des CDS. La politique de sélection repose d'une part sur une approche essentiellement qualitative basée sur l'analyse crédit des émetteurs et d'autre part sur les anticipations d'évolution des marchés de taux.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion privilégie sa propre analyse de crédit, qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs, qu'elle peut compléter avec des informations émanant des agences de notation.

A compter du 1er janvier 2029 et jusqu'au 30 juin 2029, pendant la phase de remboursement des instruments en portefeuille, le recours aux instruments monétaires sera autorisé jusqu'à 100% de l'actif net du FCP. La maturité effective du fonds étant prévue au 30 juin 2029, le Fonds pourra être géré de manière prudente à partir du 31 décembre 2028 afin de faciliter sa fin de vie. La société de gestion optera alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit avec un autre OPCVM. Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes : L'exposition maximale pourra être atteinte à 150% sur le crédit et/ou les taux de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation dont :

- 0% à 10% en instruments de taux et/ou crédit de catégorie spéculative ;
- 0% à 25% sur des émetteurs des marchés émergents ;
- 0% à 10% en tous types d'obligations convertibles.

La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre -0,2 et +5.

En vue d'exposer le portefeuille ou en vue de le couvrir, le gérant peut utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés à terme, réglementés ou organisés, français ou étrangers, ainsi que sur le marché de gré à gré.

**Affectation des revenus:** capitalisation

**Période de détention recommandée:** 5 années

**Investisseurs de détail visés**

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds :**

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de

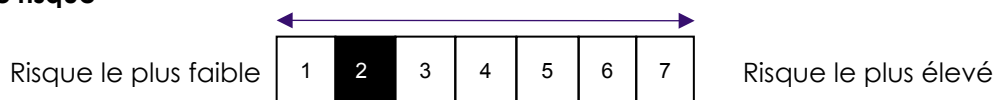
UBS LA MAISON de Gestion 39 rue du Colisée, 75008 Paris  
Tél: 01 53 05 28 00 E-mail [contact@lamaisondegestion.com](mailto:contact@lamaisondegestion.com)  
Internet : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/**

**rachats:** Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré jusqu'à 12 heures auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la valeur liquidative à cours inconnu datée de ce même jour et calculée en J+1; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 30 juin 2029.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque de taux, le risque de crédit, le risque de change, le risque actions, le risque lié à l'investissement sur les produits dérivés et les marchés émergents. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne appropriée au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

**Période de détention recommandée: 5 années.**

**Exemple d'investissement: EUR 10 000.**

| Scénarios            |                                                                                                                      | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 années |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| <b>Minimum</b>       | <b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b> |                           |                               |
| Tensions             | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                               | 8 270 EUR                 | 8 070 EUR                     |
|                      | Rendement annuel moyen                                                                                               | -17,34%                   | -4,19%                        |
| <b>Défavorable</b>   | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                               | 8 760 EUR                 | 9 160 EUR                     |
|                      | Rendement annuel moyen                                                                                               | -12,42 %                  | -1,74 %                       |
| <b>Intermédiaire</b> | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                               | 9 920 EUR                 | 10 380 EUR                    |
|                      | Rendement annuel moyen                                                                                               | -0,83 %                   | 0,74 %                        |
| <b>Favorable</b>     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                               | 10 510 EUR                | 10 790 EUR                    |
|                      | Rendement annuel moyen                                                                                               | 5,11 %                    | 1,53 %                        |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre octobre 2017 et octobre 2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre décembre 2016 et décembre 2021.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre juillet 2014 et juillet 2019.

L'indicateur de référence est un indice obligataire sans échéance. A l'inverse, le fonds de portage investit sur des titres obligataires ayant une échéance fixe. De fait, le comportement passé de cet indicateur de référence peut être différent du comportement à venir du fonds car les obligations sont portées à échéance afin de capter le rendement à maturité des titres (hors défauts éventuels).



## Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

|                                 | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 années |
|---------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Coûts totaux                    | 249 EUR                   | 414 EUR                       |
| Incidence des coûts annuels (*) | 2,5%                      | 0,8%                          |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,5 % avant déduction des coûts et de 0,7% après cette déduction.

### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |                                                                                                                                                                                    | Si vous sortez après 1 an |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée                                                    | 1,5 % : du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels. | Jusqu'à 150 EUR           |
| Coûts de sortie                                                   | 0,65 % : du montant acquitté au rachat de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.        | 64 EUR                    |
| Coûts récurrents [prélevés chaque année]                          |                                                                                                                                                                                    |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,35% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation.                                                                                                          | 35 EUR                    |
| Coûts de transaction                                              | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour cet OPCVM.                                                                                                                      | 0 EUR                     |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions              |                                                                                                                                                                                    |                           |
| Commissions liées aux résultats                                   | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour cet OPCVM.                                                                                                                      | 0 EUR                     |

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

### Période de détention recommandée: 5 années

Ce fonds a été créé pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur [www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives](http://www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives).

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante : [reclamation@lamaisondegestion.com](mailto:reclamation@lamaisondegestion.com)

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS

Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion :

[www.lamaisondegestion.com/reclamations](http://www.lamaisondegestion.com/reclamations)

### Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet : <https://www.lamaisondegestion.com/performances>

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa gestion, le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**Nom du produit:** LMDG IG FIX 2028 (EUR) - Part R

**Initiateur du PRIIP:** UBS LA MAISON de Gestion

**Groupe du fabricant de PRIIP:** UBS Europe SE

**Société de gestion:** UBS La Maison de Gestion

**ISIN:** FR001400NQS0

**Site web:** [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

Appelez le 0153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés : 1 août 2024**

**En quoi consiste ce produit?**

### Type

LMDG IG FIX 2028 (EUR) ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds" est un Fonds Commun de Placement de droit français.

### Durée

L'échéance du Fonds est au 30 juin 2029 sauf prorogation. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

### Objectifs

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir la performance d'un portefeuille constitué d'obligations de maturité 31 décembre 2028. Le FCP cherche à profiter de rendements actuariels sur les obligations d'émetteurs privés ou souveraines de catégorie Investment Grade (de notation supérieure ou égale BBB- selon Standard & Poor's ou de risque équivalent selon l'analyse de la société de gestion). Le FCP met en œuvre une stratégie de portage sans se référer à un indice de référence. L'actif est investi pour 90% minimum en obligations à taux fixe ou taux variable ayant une maturité effective d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2028 (maturité finale de l'instrument ou option de remboursement sur décision du porteur) exclusivement libellées en euro. La maturité effective des titres est évaluée en fonction de la maturité finale et des dates d'exercice de l'option de remboursement anticipé par l'émetteur. Une fois le portefeuille de portage constitué, le gérant peut être amené à saisir des opportunités sur le marché obligataire primaire ou secondaire. Ces opérations, de nature occasionnelle, peuvent intervenir dans le cas d'une éventuelle opportunité de vente avant terme si la performance d'une obligation est très supérieure à la trajectoire initialement escomptée. À l'inverse, une forte détérioration du profil de risque d'un émetteur peut inciter l'équipe de gestion à céder un instrument avant son échéance. Pour les souscriptions effectuées après la constitution du portefeuille de portage, le gérant investit dans des titres de caractéristiques semblables à ceux présents dans le portefeuille, de sorte que la stratégie du FCP reste inchangée. Les souscripteurs qui investissent dans le Fonds en cours de vie capteront le rendement résiduel du fonds à leur date de souscription. Si la notation d'une obligation est dégradée en catégorie spéculative (une notation inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou de risque équivalent selon l'analyse de la société de gestion), elle pourrait être maintenue en portefeuille. La part de ces obligations est limitée à 10% maximum. L'actif est géré dans la perspective d'une détention jusqu'à l'échéance. La stratégie vise à acquérir des instruments de taux présentant un rendement en adéquation avec le risque crédit (notamment au regard de la prime de risque de crédit, selon les hypothèses de l'équipe de gestion) à la maturité de portefeuille, sans fournir une garantie en capital.

Le fonds peut recourir à une surexposition sur le marché Investment Grade jusqu'à 50% via des CDS. La politique de sélection repose d'une part sur une approche essentiellement qualitative basée sur l'analyse crédit des émetteurs et d'autre part sur les anticipations d'évolution des marchés de taux.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion privilégie sa propre analyse de crédit, qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs, qu'elle peut compléter avec des informations émanant des agences de notation. A compter du 1er janvier 2029 et jusqu'au 30 juin 2029, pendant la phase de remboursement des instruments en portefeuille, le recours aux instruments monétaires sera autorisé jusqu'à 100% de l'actif net du FCP. La maturité effective du fonds étant prévue au 30 juin 2029, le Fonds pourra être géré de manière prudente à partir du 31 décembre 2028 afin de faciliter sa fin de vie. La société de gestion opéra alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour la dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPCVM. Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes : L'exposition maximale pourra être atteinte à 150% sur le crédit et/ou les taux de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation dont :

- 0% à 10% en instruments de taux et/ou crédit de catégorie spéculative ;
- 0% à 25% sur des émetteurs des marchés émergents ;
- 0% à 10% en tous types d'obligations convertibles.

La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre -0,2 et +5.

En vue d'exposer le portefeuille ou en vue de le couvrir, le gérant peut utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés à terme, réglementés ou organisés, français ou étrangers, ainsi que sur le marché de gré à gré.

**Affectation des revenus:** capitalisation

**Période de détention recommandée:** 5 années

**Investisseurs de détail visés**

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

**Dépositaire :** CACEIS BANK

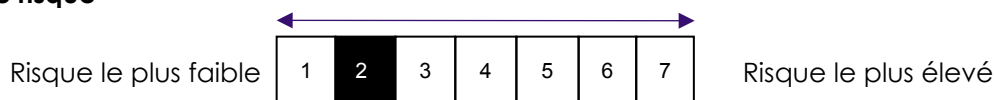
**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds :** Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de

UBS LA MAISON de Gestion - 39 rue du Colisée, 75008 Paris Tél: 01 53 05 28 00 E-mail [contact@lamaisondegestion.com](mailto:contact@lamaisondegestion.com)  
Internet : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats:** Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré jusqu'à 12 heures auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la valeur liquidative à cours inconnu datée de ce même jour et calculée en J+1; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la date du 30 juin 2029.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque de taux, le risque de crédit, le risque de change, le risque actions, le risque lié à l'investissement sur les produits dérivés et les marchés émergents. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne appropriée au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

**Période de détention recommandée: 5 années.**

**Exemple d'investissement: EUR 10 000.**

| Scénarios            |                                                                                                                      | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 années |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| <b>Minimum</b>       | <b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b> |                           |                               |
| Tensions             | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                               | 8 270 EUR                 | 8 070 EUR                     |
|                      | Rendement annuel moyen                                                                                               | -17,34 %                  | -4,19 %                       |
| <b>Défavorable</b>   | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                               | 8 760 EUR                 | 9 160 EUR                     |
|                      | Rendement annuel moyen                                                                                               | -12,42 %                  | -1,74 %                       |
| <b>Intermédiaire</b> | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                               | 9 920 EUR                 | 10 380 EUR                    |
|                      | Rendement annuel moyen                                                                                               | -0,83 %                   | 0,74 %                        |
| <b>Favorable</b>     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                               | 10 510 EUR                | 10 790 EUR                    |
|                      | Rendement annuel moyen                                                                                               | 5,11 %                    | 1,53 %                        |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre octobre 2017 et octobre 2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre décembre 2016 et décembre 2021.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre juillet 2014 et juillet 2019.

L'indicateur de référence est un indice obligataire sans échéance. A l'inverse, le fonds de portage investit sur des titres obligataires ayant une échéance fixe. De fait, le comportement passé de cet indicateur de référence peut être différent du comportement à venir du fonds car les obligations sont portées à échéance afin de capter le rendement à maturité des titres (hors défauts éventuels).

## Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

|                                 | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 années |
|---------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Coûts totaux                    | 274 EUR                   | 549 EUR                       |
| Incidence des coûts annuels (*) | 2,7%                      | 1,0%                          |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,8 % avant déduction des coûts et de 0,7% après cette déduction.

### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |                                                                                                                                                                                    | Si vous sortez après 1 an |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée                                                    | 1,5 % : du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels. | Jusqu'à 150 EUR           |
| Coûts de sortie                                                   | 0,65 % : du montant acquitté au rachat de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.        | 64 EUR                    |
| Coûts récurrents [prélevés chaque année]                          |                                                                                                                                                                                    |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,60% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.                                                                                                     | 60 EUR                    |
| Coûts de transaction                                              | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour cet OPCVM.                                                                                                                      | 0 EUR                     |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions              |                                                                                                                                                                                    |                           |
| Commissions liées aux résultats                                   | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour cet OPCVM.                                                                                                                      | 0 EUR                     |

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

### Période de détention recommandée: 5 années

Ce fonds a été créé pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur [www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives](http://www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives).

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante : [reclamation@lamaisondegestion.com](mailto:reclamation@lamaisondegestion.com)

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS

Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : [www.lamaisondegestion.com/reclamations](http://www.lamaisondegestion.com/reclamations)

### Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet : <https://www.lamaisondegestion.com/performances>

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa gestion, le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit: LMDG IG FIX 2028 (EUR)

Identifiant d'entité juridique: UBS LA MAISON de Gestion – Code LEI : 9695000S6UHSY8EP5F48

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **Investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input checked="" type="checkbox"/> Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%<br><div><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</div> <div><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</div> | <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il contiendra une proportion minimal de % d'investissements durables :<br><div><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</div> <div><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</div> <div><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</div> |
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |





## Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce produit financier ne se fixe pas d'objectifs relatifs aux caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le processus de construction du portefeuille repose sur des filtres d'exclusions sectorielles et normatives afin de restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs fortement exposés à certaines activités jugées préjudiciables à l'environnement ou à la société dans son ensemble comme : les armes controversées, l'extraction de charbon thermique et sables bitumineux, la production de tabac, les entreprises dont la notation liée aux controverses est de 0.

Le détail de la politique d'exclusion de la Société de Gestion est disponible sur le site internet : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

La société de gestion a souscrit aux outils d'un fournisseur de données extra-financières (MSCI) permettant d'accéder aux notations et analyses ESG (Environnementales, sociales et de gouvernance) des entreprises. La méthodologie de notation de MSCI consiste à calculer l'exposition et évaluer la sensibilité de chaque entreprise aux risques et opportunités liés aux thématiques ESG.

Pour parvenir à une notation ESG finale, la moyenne pondérée des scores individuels des principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont calculés, puis normalisés par rapport aux pairs du secteur.

Ce score final est compris entre AAA ou 10 (meilleure) et CCC ou 0 (pire).

Le score final moyen du portefeuille sera supérieur au score moyen de l'univers d'investissement.

Au 31 décembre 2025, le score final du portefeuille était de 7.81 et celui de son univers de 7.26. Le score du fonds était donc supérieur de 7.6 % à celui de son univers. Le pourcentage d'encours investis en titres de score strictement supérieure au score moyen de l'univers était de 70.29%.

### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 31 décembre 2024, le score final du portefeuille était de 7.48 et celui de son univers de 7.27. Le pourcentage d'encours investis en titres de score strictement supérieure au score moyen de l'univers était de 65%.

### *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?*

Non applicable. Le produit promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.



**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Non applicable

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*

#### Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Non applicable



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 31/12/2024

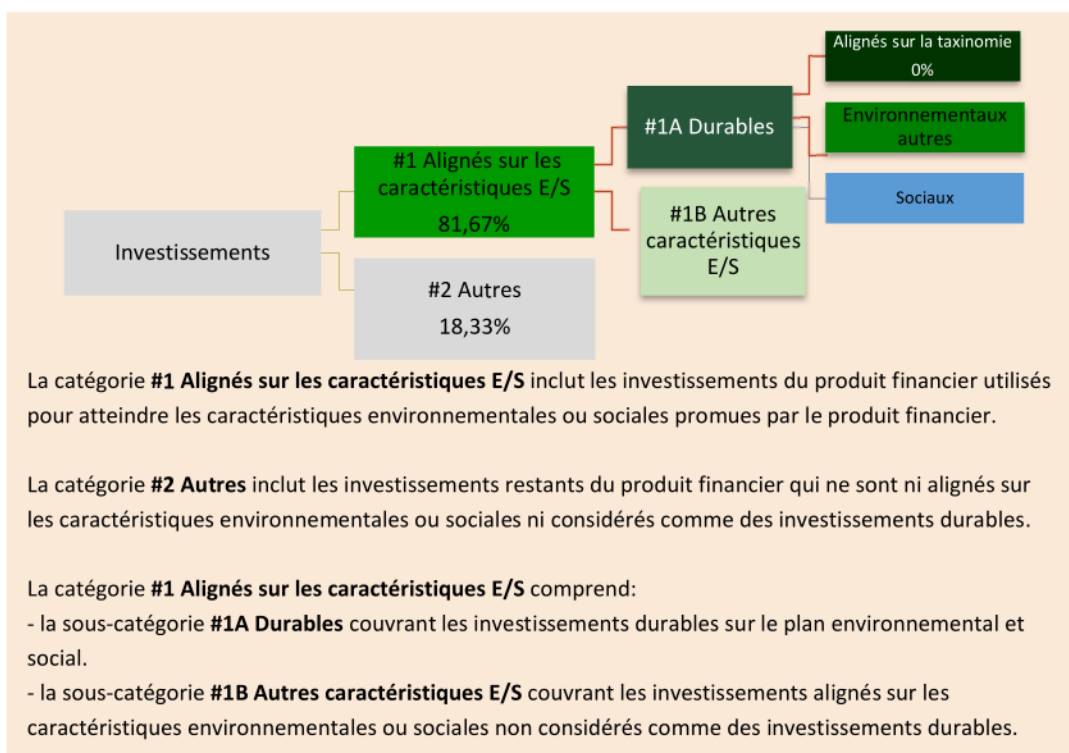
La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

| Investissements les plus importants | Secteur                      | % d'actifs |
|-------------------------------------|------------------------------|------------|
| 1.250% Belfius Bank                 | Finance                      | 1.93%      |
| 4.000% Barry Callebaut AG           | Biens de consommation        | 1.87%      |
| 3.250% Munchener Ruck Anl.          | Finance                      | 1.72%      |
| 4.000% Erste Group Bank             | Finance                      | 1.71%      |
| 3.250% Banco Santander              | Finance                      | 1.70%      |
| 2.375% Accor Bds.                   | Voyages et Loisirs           | 1.63%      |
| 0.625% Zalando CVN                  | Consommation discrétionnaire | 1.60%      |
| 1.125% BNP Paribas MTN              | Finance                      | 1.60%      |
| 4.750% OTP Bank Nyrt MTN            | Finance                      | 1.54%      |
| 0.000% Nexi CVN 24.02.28            | Finance                      | 1.52%      |





## Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

### ● Quelle était l'allocation des actifs?

Au 31/12/2025, 81,67% de votre portefeuille était aligné sur les caractéristiques E/S.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

L'allocation d'actifs du fonds LMDG IG FIX 2028 (EUR) était principalement composé d'obligations du secteur financier.



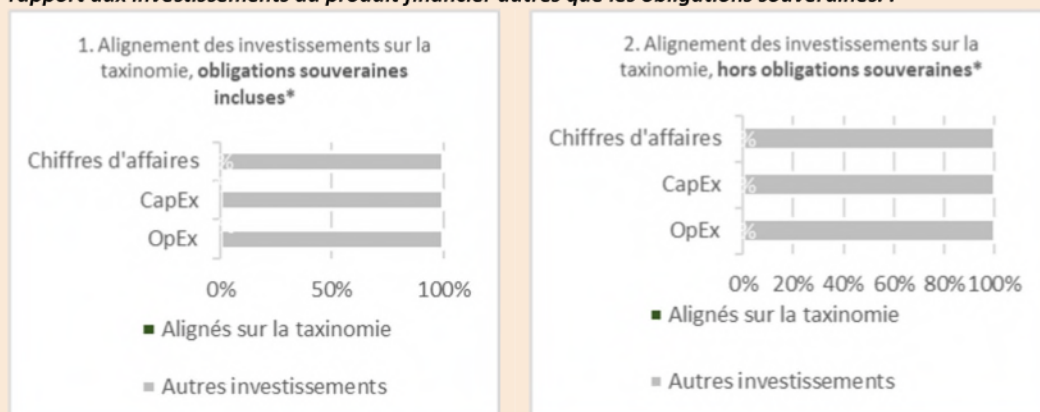
## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

A ce jour, les investissements ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

### ● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Non applicable.

### ● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Non applicable. Premier exercice du fonds.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Non applicable.



**Quelle était la part d'investissement durables sur le plan social?**

Non applicable



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

La catégorie « #2 Autres » était composée des liquidités et des instruments non notés utilisés à des fins de liquidité et de gestion du risque de portefeuille. Cette catégorie peut aussi inclure des instruments non notés pour lesquels la donnée nécessaire à la mesure des objectifs environnementaux ou sociaux n'est pas disponible.

La finalité des investissements devant appartenir à la catégorie « #2 Autres » est double :

- Investir sur des valeurs qui ne sont pas présentes dans l'univers d'investissement mais dont la notation est supérieure à la notation moyenne de l'univers.
- Investir sur des valeurs appartenant à l'univers d'investissement mais non-notées



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds, les titres investis font l'objet du processus de sélection mentionné en page 2 de cette annexe.

Au cours de la période, une revue trimestrielle de l'univers d'investissement est effectuée afin de mettre à jour l'univers investissable en fonction de l'évolution des scores MSCI des émetteurs. En cas de dégradation du score moyen du portefeuille en dessous du score moyen de l'univers, les gestionnaires de portefeuilles sont notifiés et doivent effectuer les aménagements nécessaires de la position dans les meilleures conditions et dans l'intérêt des porteurs



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?**

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.